VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

E. S. COBB.

LAITERIE A L'ENCAN.

La Propriété de JOHN MURAY, Levée de Protection et rue Jeanne.

MARDI 29 octobre 1907 à 11 heures a m

La propriété ci-après, à savoir: 36 vaches, 5 veaux, 1 taureau 5 chevaux, 1 wagon à lait, 1 wagon à fourrage, 2 sauges à nourriture 1 auge à sel, 2 jeux de harnais, 2 jeux de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Conditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de $100.00, comptant en main; au dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec billet de sécurité approuvé. L'acquéreur du plus fort montant sera le client. Vente sans limite ni réserve

E. S. COBB, Encanteur. Bureau 925 rue Gravier.

13 oct—13 20 27

Prenez les chars Celiste pour la vente.

INSTALLATION DE LAITERIE A L'ENCAN

La propriété de Etienne Gelz, avenue Washington et la rue Saleede.

LUNDI, le 14 octobre à 11 heures A M

La propriété ci-après décrite à savoir: 62 vaches, 15 veaux, 1 taureau, 3 chevaux, 2 wagons à lait, 1 charrette à bascule 1 "Road Cart", 3 jeux de harnais, 1 buggy, 2 auges à nourriture, 1 auge à sel, 2 jeux de bidons à lait, et tous les accessoires faisant partie d'une laiterie de première classe. Conditions de la vente: Toutes sommes au-dessous de $100.00 comptant; au dessus de $100.00 en un crédit de 5 mois; billets avec sécurité approuvée. L'acquéreur pour la plus forte somme sera le client. Ventes sans réserve ni limite. Maison et terrain à louer à prix raisonnable.

E. S. COBB, Encanteur, bureau 925 rue Gravier.

29 sept—29—oct 6 13

Prenez les chars bleus Royale pour la vente.

INSTALLATION DE LAITERIE A L'ENCAN.

La propriété de Peter Lacoste, Canal de la rue 17ème et de la rue Joliet.

MARDI le 15 oct. 1907, à 11 heures A M

La propriété comme suit, à savoir: 40 vaches, 1 taureau, 3 chevaux, 2 jeux de harnais, 1 wagon à lait, 1 wagon à fourrage, 1 auge à nourriture, 2 auges à sel, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Conditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de $100.00, comptant en main; au dessus de $100.00, en un crédit de 90 jours avec billets de sécurité approuvés.

L'acquéreur pour la plus forte somme sera le client.

E. S. COBB, Encanteur.
Bureau 925 rue Gravier.

29 sept—29—oct 6 13

W. R. Metzler.

Installation de laiterie
De P. BERGES rues Lizardi et Marais,

JEUDI, 17 OCTOBRE, à 11 h. a. m.

41 vaches (extra beurre), 2 veaux, 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait 1 wagon à fourrage 2 jeux de harnais, 1 machine à couper le foin, bidons, auges, etc.

Conditions—Montant jusqu'à $100.00 comptant, au dessus de ce montant un crédit de 90 jours représenté par billet en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Positivement pas de limite.

Le plus fort acquéreur sera le client.

W. R. METZLER
Encanteur.

13 oct—13 18 17

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'Affaire de la Liquidation de la Southwestern Building and Loan Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 77,922—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est qu'elles peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas W. Anderson et Jules Casnard, Commissaires à la Liquidation de la Southwestern Building & Loan Association dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats. 4 oct—4 5 13

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 83,580—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau No 804 rue Perdido—MERCREDI, le 30 octobre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu d'un jugement conformément à un jugement lui rendu en pleine Cour le 7 septembre 1907, jugement signé en pleine Cour le 24 septembre 1907, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante sept (57) maintenant désigné par le numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Palmyra, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante quatre (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5033 borné par l'avenue Franklin, les rues Palmyra, Mexico et Edinburg.

3° Le carré d'ilet No soixante dix huit (78), maintenant désigné par le Numéro municipal 5029, étant le carré fractionnaire de terre par la Place Armstrong, les rues Rabbits et Edinburg et une rue inconnue qui le sépare du carré 79.

4° Le carré d'ilet No soixante dix neuf (79), maintenant désigné par le No municipal 5028, étant le carré fractionnaire borné par les rues Mexico, Rabbit et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci-dessus mentionnée, le séparant de l'ilet No 8.

5° Le carré d'ilet No cent quatre (104), désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq (125) désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six (126) maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes Comptant sur adjudication.

Pour les mesures vers les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant Leon E. Broussard, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 30

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81,027—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONEBOCK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains,

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonebeck No 81,027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété ci-après décrite:

Deux certaine morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et Sud Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin dans rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $3 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur. La partie crédit de ladite vente devant être attestée par un ou des billets de l'acquéreur souscrits par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 010 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et tout ce en sûreté nouvelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrinan, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Richard et Vidrine, avocats 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4836 Main. 314 rue Magazin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agentes pour la vente de Hobbard's Superlative Minnesota Farine du Kansas Patente de la Louisiane. "Oven Lifter," Sweet Crumb & Big K. White Satin, House Keeper's Delight

30 oct—

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraiches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Argenterie et Marchandises Plaqué, Ornements Bijouterie, Verrerie, Effets Mobiliers.

Succession de Veuve Jean M. Soubiran.

No 83,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI le 23 octobre 1907 à 11 heures A. M., sur les lieux 1713 avenue Claiborne entre les rues Annette et St Antoine, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1907, de l'Hon. Geo. D. Theard juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot d'effets mobiliers meubles de maison marchandises plaquée d'argenterie, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant.

E. Howard McCaleb avocat.

12 oct—12 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

1713 et 1715 Ave Claiborne, entre les rues Annette et St Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Soubiran.

No 83,682—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 12 novembre 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E adressant par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaine lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés comme lots 3 et 4 dans l'ilet No 5 lesquels sont compris entre les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Thayer et Peters susdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de façade à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John J. Reilly Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

St Clair Adams, Esq., avocat.

12 oct—12 13 20 27 29

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion pour acquérir un Cottage Double attenant avec bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 1709 11 rue Sud Romparte, entre Esterpe et Félicité,

MARDI, le 5 NOVEMBRE 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Lazar Mahojevich.

No 83,660—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs, Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — MARDI, le 5 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans la Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ici, daté et signé le 30 septembre 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 284 borné par les rues S. Rampart, Saratoga (maintenant Bacon), Enterprise et Félicité, désigné par le numéro trois (3) et mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de façade à la rue St. Rampart par cent vingt six (126) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à un étage couverte en ardoises, derrière une jolie barrière en fer, avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 7 chambres, escalier, vestibule galerie, galerie sur le devant, etc. Dans la cour se trouve un hangar à deux étages contenant deux chambres, citerne, etc., la banquette et la cour sont pavées avec du chillinger, grillage en fer etc. et sont connues comme 1709 1711 rue S. Rampart.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant et le balance, s'il y en a, en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur, hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1907 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire prenant possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Jno Bassich avocat, Jr., 617 Alliés Commercial.

2 oct—2 6 13 20 27—nov 3 4 5

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Geo. W. Ryan.

Cour Civile de District, Div. A No 83 285. Le contenu entier de la buvette bien fournie du 63 rue Gravier, près St Charles, incluant magnifique comptoir de buvette, buvette dans le fond et installations, vues wh ok et tables, chaises, meubles d'association, tels que pupitres, armoires et chaises.

LUNDI le 14 octobre 1907, à 11 heures a m. Le contenu entier de l'établissement ci-dessus, le tout d'après un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 sept 1907, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

JAS A. BRENNAN, Encanteur,
Bureau 733 rue Union.

4 oct—4 6 13 14

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John H. Fallon.

No 83,173—Cour Civile de District, Division B

Bijouterie! Bijouterie!

EN vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 août 1907, signé par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, et à moi adressé je procéderai de vendre MERCREDI, le 23 octobre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—Un lot d'objets de bijouterie, etc., d'après l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

13 oct—13 20 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Douves, Douves, Douves.

2 chars de Douves de choix des Indes Occidentales.

SAMEDI, le 19 octobre 1907, à 11 heures a m.,

Au hangar de la L. R. & N. Co., coin des rues Julie et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 925 rue Union—Par ordre de la "Louisiana Railway & Navigation Co." pour le compte de qui cela concerne, sera vendu 114 de douves de chêne de choix des Indes Occidentales

Char L. R. & N. No 2249, expédié de Campti, Lne, consigné à Bobet Frères, Nouvelle-Orléans.

Char S. P. No 82,705, expédié de Campti, Lne, consigné à Bobet Frères, Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

9 oct—9 13 18 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans

Union Furniture Co., Ltd., vs John J. Schutten

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 29,360. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. M. H. Dewalt, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, agissant pour l'Hon Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, absent en congé je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 7 6 rue St Louis entre Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 24me jour d'octobre 1907, à 11 heures a m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Cinq actions de stock capital de la Schutten & Fallon Company, Limited maintenant connue comme le American Ma hine Works; ledit stock ayant une valeur au pair de cinq cents de l'ex Saint dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. — Theodore Ozenda, avocat pour la demanderesse

15 oct—13 2 24

Mme Paul Picot, femme de Paul Picot, pour autoriser vs Mme Mimie Michals.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 31,326—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19me jour d'octobre 1907 à 11 heures a m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un grand lot assorti de bon meubles, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Edward M. Robbert avocat pour la demanderesse.

8 oct—8 13 19

Val. of. & Orleans Co. Ltd vs E. A. Phelps.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 31 423—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Hy Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre Royale et Bourbon dans le deuxième district de cette ville, JEUDI le 17me jour d'octobre 1907, à 11 heures A M., la propriété ci-après décrite, à savoir — 1 Cash register, 1 baril de whisky, 1 baril de gin, 1 et de liqueurs assorties, épiceries, chaises et tables, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. H. Kenner, avocat pour la demanderesse.

6 oct—6 13 17

Caroline Baptiste vs William Johnson et femme

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 1989—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Thos F. Maher juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 225 rue Morgan 5me District de cette ville, le SAMEDI 19 octobre 1907, à 11 heures A. M. Un (1) Graphaphone, chevalet et 34 records. Une (1) Armoire. Un (1) Bureau Un (1) Lavabo Une (1) petite Table pour Lampe. Une (1) Pendule Un (1) Portrait de mar. Signé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. GEO. W POLLOCK Constable de la Deuxième Cour de Cité Ch. H. Brownlee avocat pour la demanderesse 9 oct—9 13 19

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Algier à 8 heures a. m arrivent à 7.35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sens, 75 sens et $1.

J. S. LANDRY, Surintendant.

17 oct

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42 Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA TOURAINE, 17 octobre.
*LA LORRAINE, 24 octobre.
*LA SAVOIE, 31 octobre.
*LA PROVENCE, 7 novembre.
*LA TOURAINE, 14 novembre.
*LA LORRAINE, 21 novembre.

Vapeurs Départs extras:

LA BRETAGNE, 26 oct., 3 P.M.
LA GASCOGNE, 9 nov., 3 P.M.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 13 octobre 1907,

(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA Agent général du S.-E No 902 rue Commune, bâtisse Hennen.

Les mars—1 an

CHEMINS DE FER

LOS ANGELES, SAN FRANCISCO

Et Autres Endroits en

CALIFORNIE

$30 UN PASSAGE

Jusqu'au 31 Octobre.

S'adresser au

SOUTHERN PACIFIC,

Bureau de Billets en Ville, 227 rue St-Charles.

PHONE MAIN 4027.

1er sept

ILLINOIS CENTRAL

LA ROUTE A DOUBLE VOIE

26 Heures à Chicago
21 Heures à St-Louis
22 Heures à Louisville
26 Heures à Cincinnati

Cars-Dortoirs sur tout le parcours aux points ci-dessus, Cars Restaurants, Cars Bibliothèques, Cars à Fauteuils et Coupés.

Renseignements Complets au

Bureau des Billets en Ville.

141 Rue St-Charles.

PHONE MAIN 3418.

"PROPRE SANITARIUM DE LA NATURE"

"Ozone Route"

2 Trains Rapides Tous les Jours

Entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET Falcon, Covington, Abita Springs, Mandeville et les points intermédiaires

AUSSI

SERVICE QUOTIDIEN

Entre la

NOUVELLE ORLEANS ET Angie, Bogalusa, Florenville Junction et les points intermédiaires.

Tous Trains incluent les Cars Café-Salons entre la Nouvelle Orléans et Falcon

Train du matin quitte la Nle Orléans....7.20
Retour, arrive le soir à.....7.2
Train du soir quitte la Nlle Orléans.....4.3
Retour, arrive le matin à.....8.45

Pour plus amples informations voyez

G. B. AUBURTIN, A. G. F. & P. A.

No 705 rue Gravier, Nouvelle Orléans.

(Phone Main 488.)

27 sept—27

L&N RAILROAD

A Norfolk et retour $45.10

PAR NEW YORK

EN ALLANT OU REVENANT,

—VOYAGE PAR—

Eau ou chemin de fer au choix.

Pour plus d'informations demander

PHONE MAIN 4093.

15 mars—

Q. & C. ROUTE

New Orleans AND Northeastern Railroad.

LES EXCURSIONS DU MERCREDI A

LUMBERTON, Miss.,

AUX POINTS INTERMEDIAIRES

seront reprises

LE 10 AVRIL,

Avec le même horaire que

L'EXCURSION DU DIMANCHE.

Quittant la Nouvelle Orléans 7:40 heures a. m

Bureau où se vendent les billets.

211 rue St-Charles.

Dépôt au coin des rues Press et Levée.

La Compagnie de Chemin de

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Du lundi observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 13
8:15 a m	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	8:15 a. m
22	Express de jour locale	No 27
:00 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires	5:50 p. m.
No 34	Bayou Sara Accom'tion	No
		9:40 a m.
No 36	Excursion Dimanche	No 37
:00 p. m.		9:40 p. m.

BUREAU DES TICKETS,
ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT,
Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A.,
Nouvelle Orléans.

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904 approved July the 4th, 1904 they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and office as its business interest may require; and to make and establish such rules as it or and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice President upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be to buy, build, maintain a dealer rate a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100.00) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation, this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their office until the 5th day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by his written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the Board appointed by this charter, shall elect from their number a President, Vice President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and emoluments of every officer and employee, and all offices and employees shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing a proxy to represent and act in his place and name at any meeting of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to authorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post office address designated by him in writing, any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, R. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President; D. A. Hackney, as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers hereto have respectively written opposite their names the amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the City of New Orleans, in the presence of Louis P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City, who hereunto sign their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforesaid after due reading of the whole.

(Signed)

D. A. HACKNEY, R. H. HACKNEY
W. J. YOUNG, LOUIS P. BRYANT,
GEORGE W. KENDALL,
J. G. EUSTIS, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Co. was this day duly recorded in my office, in Book 849 Folio 722

New Orleans, October 10th, 1906.

(Signed) EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify the above and foregoing article of incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Company together with the certificate of the Recorder of Mortgages for the parish of Orleans to be a true and correct copy of the original extent and on file in my office.

New Orleans October 15th, 1906.

J. G. EUSTIS, Not. Pub.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September in the year of Our Lord one thousand nine hundred and six, before me, J. O. Davey, Jr., a notary public, duly commissioned and qualified personally came and appeared August C. Wuerpel a resident of this city, and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State created by act before O. D. Armas late notary on November 15th 1887 mortgage office book 853 folio 239 and amended by act before Fred Zengel May 23rd, 1895, mortgage office, book 516 folio 670, as per act before F. D. Charbonnet, notary on November 26th, 1895, mortgage office, book 565, folio 98, and as per act before E. Rouzan notary public, on December 11th, 1899, mortgage office book 646 folio 684 who declared, that at a general meeting of the stockholders of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held on December 6th 190 called in accordance with Act 14 of the Legislative Session of 1899, and presided by the officers therein required, the capital stock of said corporation was increased from the sum of two hundred and fifty thousand dollars to the sum of five million dollars; said increase receiving the affirmative votes of 19,788 shares out of a total of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to the minutes of said meeting hereto annexed as part hereof, within which is incorporated an affidavit of said appearer to the giving and publishing of the notices required by law

And in accordance therewith Article III of the charter of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY is changed to read as follows:

ARTICLE III

"The capital stock of the corporation is hereby fixed at the sum of five million dollars divided into and represented by five hundred thousand shares of the par value of ten dollars each."

And said appearer declared that he appears before me, notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment to the effect that same may be recorded and filed in the office of the